AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2089
FR0000071797-FS0976

17 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INFOTEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2026, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management[1] (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société INFOTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 345 133 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INFOTEL sur le marché.

_____

[1] Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 034 371 actions représentant 10 050 070 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.